49e ANNÉE. — N° 17.224

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 5 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c

SAMEDI 30 AOUT 1919
SAINT GAUDENS
SOLEIL: lever 6h12; coucher 7h53
LUNE: P. Q. le 2; Pleine, le 10

LA IVe RÉPUBLIQUE

Pourquoi ce titre?

Nous nous appelons la IVe République; quelques-uns nous ont reproché ce titre; ils y sentent comme un parfum révolutionnaire; ils craignent d'y trouver quelque chose comme un reniement, une répudiation.

Rien n'est plus loin de notre pensée. Nous n'ignorons rien de ce qu'a fait la IIIe République, de l'œuvre qu'elle a accomplie; la France, dont le patrimoine moral et matériel s'est trouvé enrichi, doit justement s'enorgueillir.

Nous aimons la IIIe République d'abord parce que « République ». Nourris de l'idéal républicain, tenant, par toutes les fibres de notre être et toutes les forces de notre raison, à l'institution républicaine, nous sommes tout naturellement portés à quelque partialité envers tout gouvernement républicain quel qu'il soit et à le chérir jusque dans ses faiblesses car, pour nous, la République est la forme de gouvernement qui répond le plus parfaitement aux aspirations et aux besoins des démocraties modernes.

Mais nous aimons surtout la IIIe République parce qu'elle a rendu à la France des services certainement supérieurs à ceux qu'aurait pu lui rendre tout autre régime.

Née de la défaite, instituée à contre-cœur par des hommes qui ne l'acceptaient que comme un pis-aller, elle a liquidé au meilleur compte possible le désastre de 1871.

Elle a conquis pour la France ce magnifique empire colonial dont les ressources en hommes et en matériel nous ont si puissamment aidés pendant cette guerre, et vont être certainement un facteur essentiel de notre relèvement économique.

Elle a réalisé en matière scolaire et sociale des réformes sans doute incomplètes mais qui cependant marquent, par rapport à la situation antérieure, un incontestable progrès, et qui peuvent soutenir, par rapport à beaucoup de pays étrangers, une comparaison avantageuse.

Elle a assuré à la France quarante-cinq ans de paix laborieuse, ce qu'aucun régime antérieur pendant tout le dix-neuvième siècle n'avait pu réussir à obtenir.

Elle est sortie victorieuse de la plus grande guerre que le monde ait jamais vue.

En vérité la IIIe République tiendra dans l'histoire un rang glorieux, un rang probablement supérieur à celui de tous les gouvernements qui l'ont précédée.

***

Certes, les hommes de la IIIe République ont commis parfois des erreurs, leur administration n'a pas été sans présenter de grands défauts et on ne se fait point faute de le leur reprocher.

Que trop souvent dans les affaires publiques les intérêts particuliers l'aient emporté sur l'intérêt général, qu'il ait régné entre les gouvernants une camaraderie qui faisait bon marché du courage et de la vertu civiques indispensables aux hommes publics, surtout dans une démocratie; que des factions politiques aient fréquemment compromis le sort des réformes les plus nécessaires et parfois celui du régime lui-même, que des querelles religieuses aient déplorablement divisé les citoyens et aient absorbé pendant des années des énergies qui auraient pu beaucoup plus utilement s'employer ailleurs, nous ne l'ignorons pas.

Mais la question est de savoir si ces mêmes erreurs ou des erreurs analogues ne se retrouvent pas — et à un degré supérieur — dans tous les autres gouvernements, autocratiques ou démocratiques.

Sortis vainqueurs de l'effroyable tourmente et jouissant, par elle, du recul nécessaire, nous pouvons et nous devons juger avec sérénité et impartialité; nous reconnaissons donc que la IIIe République a bien servi la patrie et nous en acceptons avec gratitude l'héritage. Quelques critiques qu'on puisse leur adresser pour leur timidité, leurs tâtonnements, leurs erreurs, il reste pourtant qu'après quarante-cinq ans d'efforts vers le mieux, les hommes de la IIIe République nous rendent en 1919 une France sans nul doute plus puissante et plus démocratique qu'ils ne l'avaient reçue en 1871.

***

Mais les générations qui ont fait la guerre et gagné la victoire ont des aspirations nouvelles qui ne peuvent être satisfaites que par des hommes nouveaux à l'aide de méthodes nouvelles.

Ces hommes qui pendant près de cinq ans ont tout sacrifié, leur jeunesse, leur avenir, leur santé, ces hommes dont beaucoup porteront jusqu'à la mort les traces incurables de leurs glorieuses blessures, ne peuvent se désintéresser des affaires de la France, ils sentent plus ou moins confusément qu'ils n'ont encore accompli que la moitié de leur œuvre, que, malgré leur victoire, le sort de la France est encore en jeu et qu'il leur appartient, une fois encore, de sauver la patrie.

Ils ne se dérobent pas à ce devoir.

Les problèmes nouveaux que la guerre a posés ou fait passer au premier plan appellent des méthodes nouvelles; pour relever la France et lui assurer les bénéfices légitimement dus à son héroïsme, il faut une politique nouvelle. Les hommes qui ont fait la guerre sont résolus à imposer ces méthodes, cette politique.

Quand ils demandent que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers, que chacun soit responsable de ses actes, que plus de justice sociale règne dans les rapports des hommes, qui donc pourrait refuser de les suivre, alors qu'eux-mêmes ont, au péril de leur vie et d'une manière si éclatante, fait la preuve de leur esprit de sacrifice, d'initiative, de fraternité?

Quand, parlant au nom de leurs 1 million 500.000 camarades tués à l'ennemi, ils demandent que tous travaillent en France pour sauver la France, qui donc refuserait ou marchanderait son concours?

Pour cette politique nouvelle il faut des hommes nouveaux, ayant un esprit nouveau, dégagé des préjugés d'antan.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de rejeter les meilleurs parmi ceux qui ont déjà servi; nous accueillons fraternellement, nous sollicitons leur collaboration; notre jeunesse hardie, peut-être inexpérimentée, se passerait difficilement de leurs conseils avertis; peut-être, en revanche, pourrons-nous rajeunir leur énergie et réconforter leur volonté.

Mais c'est dans notre association créée par des combattants et qui renferme un grand nombre d'hommes ayant fait la guerre, que doivent principalement se recruter les cadres et les troupes de la grande armée de la paix.

R. BRUNET.

Ce que disent les Journaux

LENTEURS FACHEUSES

Le **Temps** signale le nombre considérable de députés qui veulent prendre part à la discussion sur le traité de paix:

« Leur nombre s'accroît sans cesse. Il s'élevait à vingt-sept lundi à midi, à trente-et-un à six heures; il dépasse aujourd'hui ce chiffre. Le parti socialiste, à lui seul, envoie à la tribune douze de ses membres. Pourquoi ces interventions multiples? Les divers partis sont représentés à la Chambre par des groupes. Ceux-ci n'avaient qu'à déléguer un de leurs membres. Procédure approuvée — rencontre rare — par les journaux socialistes. Mais la presse socialiste propose et les députés socialistes disposent.

» Il y a, dans la Chambre, douze groupes. Groupes assez nombreux pour que toutes les nuances des opinions y soient représentées. Chacun d'entre-eux a des droits égaux à s'exprimer. Qu'on établisse la proportion, d'après le nombre des membres de chacun d'eux, des orateurs ayant à intervenir au titre égal à celui que s'accorde le groupe socialiste. Ce seraient non plus trente-deux, mais environ soixante orateurs qui se succéderaient à la tribune. A trois orateurs par jour — qui paraît être le chiffre statique et normal auquel atteint l'effort de la Chambre — il faudrait employer vingt séances pour les seuls représentants des groupes. La discussion s'éternisérait ainsi jusque le 17 septembre, et, en y ajoutant les membres du gouvernement, le rapporteur, le président de la commission, jusque vers le 22 septembre au moins. Si, au contraire, on avait délégué un orateur par groupe, si même on avait observé la règle que s'est fixée le groupe le plus nombreux de la Chambre — les radicaux socialistes qui n'ont que trois orateurs inscrits — les socialistes n'auraient eu que deux orateurs et la discussion eût été à la fois assez large et assez brève. Entre la Chambre des communes, la Chambre des lords, la Chambre belge, le Sénat belge qui ont ratifié le traité en une seule séance — à l'unanimité — et des débats aussi prolongés que ceux dont est menacée la Chambre française, il y a place pour une mesure moyenne. »

Mêmes lenteurs pour les projets qui restent à discuter:

« Le statut d'Alsace et de Lorraine? La commission principale, les commissions accessoires n'ont aucun rapport prêt: le projet du gouvernement remonte à un mois. Le sectionnement électoral? Il pouvait venir dès la rentrée. Le voilà renvoyé à jeudi. Interpellations nouvelles, propositions nouvelles. Cinq interpellations sur la vie chère. C'est la troisième ou quatrième fois qu'on interpelle sur la vie chère depuis six mois. Sujet angoissant, c'est entendu. Les interpellations y ont-elles apporté un remède? Ont-elles empêché les prix de monter? La dernière ne s'est-elle pas terminée par cet ordre du jour de M. Augagneur à prétention mathématique, où on chiffrait la diminution — exacte ou prétendue — du coût de la vie en Angleterre et en Belgique comparée à la France et qui paraissait moins un remède économique à la vie chère qu'une arme politique contre le gouvernement? Propositions nouvelles: il n'y en a pas eu moins de quatorze déposées au cours des deux séances de rentrée. La Chambre fait moins son testament qu'elle n'ouvre une table des matières. Elle agit moins comme s'il fallait cesser son mandat que le prolonger, moins partir que rester, moins finir que durer. »

Les sociétés de courses et le pari mutuel

Paris, 29 août. — Les Sociétés de courses percevront, sur le Pari mutuel, 10 % au lieu de 8, à partir du 31 courant, conformément au vote récent du Parlement.

Le contre-amiral Daveluy devant une commission d'enquête

Paris, 29 août. — Le ministre de la marine, M. Georges Leygues, a décidé la constitution d'une commission d'enquête qui aura à statuer sur les conditions dans lesquelles cet officier général a été mis en 1917 en non activité. Le contre-amiral Daveluy était chef d'état-major de l'amiral Dartige du Fournet, commandant en chef des forces navales alliées dans la Méditerranée lorsque celui-ci fut démonté de son commandement après les tristes événements que l'on appelle « les vêpres athéniennes ». Le contre-amiral Daveluy, pour la défense de l'amiralissime, s'en prit à notre attaché naval à Athènes, le capitaine de vaisseau de Roquefeuille, dont il dévoila, par des notes remises à des parlementaires, certains procédés. Mal lui en prit: l'amiral Lacaze, alors ministre de la marine, le frappa de la non activité. Depuis lors, le contre-amiral Daveluy n'avait cessé de réclamer des juges. M. Chaumet, successeur de l'amiral Lacaze, ne lui en avait pas donné, dit le « Matin ». M. Georges Leygues, après bien des hésitations, vient de nommer une commission d'enquête que préside le vice-amiral Amet.

M. Charles Chaumet, mis en cause comme on vient de le voir par le « Matin », rectifie ses assertions en ces termes:

« Deux enquêtes avaient été demandées par la Commission de la marine au mois de juillet 1917: 1. sur l'affaire du « Gœben » et du « Breslau »; 2. sur les malheureux incidents d'Athènes. En arrivant au ministère, j'ai décidé d'y procéder moi-même.

» Sur la première affaire, après avoir entendu l'amiral de Lapeyrère, j'ai remis à la commission de la marine des conclusions motivées.

» En ce qui concerne les incidents d'Athènes, j'ai été saisi de propositions tendant à une nouvelle sanction contre l'amiral Daveluy et à une récompense en faveur du commandant de Roquefeuille. Je refusai de donner suite à ces propositions jusqu'à ce que je fusse personnellement éclairé sur les faits. Je commençais à interroger des témoins, notamment notre ministre de France à Athènes, M. Guillemin, et l'amiral Dartige du Fournet. Je quittai le ministère avant d'avoir pu entendre d'autres témoins, notamment l'amiral Daveluy et le commandant de Roquefeuille. Mais, loin de refuser des juges à l'amiral Daveluy, j'avais voulu qu'il fut jugé par un arbitre impartial et dégagé de toute coterie, par le ministre responsable. »

LE MONUMENT de l'intervention américaine à la Pointe-de-Grave

Paris, 29 août. — Soixante-deux députés viennent de déposer une proposition de résolution tendant à l'envoi d'une délégation de vingt-cinq membres à la cérémonie d'inauguration du monument de l'intervention américaine, à la Pointe-de-Grave, que doit présider M. Poincaré: « La présence du gouvernement et du Parlement, disent les auteurs de la proposition, assurera une fois de plus la pérennité de rapprochement et de sympathie entre la France et l'Amérique. »

La marine française a célébré le tricentenaire de Colbert

Paris, 29 août. — La marine française entière a commémoré aujourd'hui le tricentenaire de celui qu'on peut justement appeler le rénovateur, sinon le créateur de notre marine de guerre, Colbert, qui dans ses mains énergiques réunit un moment toutes les charges du pouvoir sous le règne du Roi-Soleil. La journée d'aujourd'hui réparera l'injuste oubli où semblent l'avoir plongé trop de générations, et dans les conférences faites à bord comme à terre, on a rappelé l'œuvre magnifique de ce grand Français.

LA PAIX

Le Conseil suprême achève l'examen du traité autrichien

Paris, 29 août. — Le Conseil suprême des alliés, réuni ce matin à onze heures sous la présidence de M. Clemenceau, a achevé la révision des clauses du traité de paix avec l'Autriche. Il ne reste plus à examiner que le projet de lettre d'envoi. Dans ces conditions, le texte définitif du traité pourrait être remis à la délégation autrichienne à Saint-Germain au début de la semaine prochaine.

Une convention défensive franco-belge

Bruxelles, 28 août. — Certains journaux ont reproduit une information d'un journal de Paris relative à une convention militaire à conclure entre la France et la Belgique.

Le « Vingtième Siècle » croit savoir que l'accord envisagé vise à établir en faveur de la Belgique une garantie analogue à celle qui a été donnée à la France par l'Angleterre et les Etats-Unis.

Une nouvelle Note allemande

Versailles, 28 août. — Le baron de Lersner a remis cette après-midi une longue Note à la mission militaire à Versailles, à l'adresse du président de la Conférence de la paix.

Le capitaine Laperche chef de la mission militaire, a porté le document à Paris.

La « Marseillaise » au Danemark
Nouvelle protestation allemande

Bâle, 28 août. — On télégraphie de Berlin que le croiseur français « Marseillaise » ayant quitté Elensburg, est arrivé inopinément, mercredi, en rade de Sonderburg et a jeté l'ancre devant la station de la marine. L'officier allemand commandant la station est aussitôt monté à bord du navire français et a adressé, au nom de l'empire, une nouvelle protestation contre l'utilisation sans droit des installations de l'empire par un navire de l'Entente. Le commandant du croiseur répondit qu'il agissait sur l'ordre de son gouvernement et de la commission internationale.

Le rapatriement des prisonniers allemands

Paris, 29 août. — On croit savoir que les alliés ont décidé, pour raisons humanitaires, de commencer à rapatrier les prisonniers allemands le plus tôt possible, au plus tard le lendemain de la ratification du traité de Versailles.

Toutefois, la continuation de cette mesure bienveillante dépendra de l'exécution des engagements allemands.

La question des mines de Teschen

Paris, 29 août. — On croit que la question des mines de Teschen aurait reçu une solution dont l'ensemble favoriserait la Pologne et garantirait les Tchéco-Slovaques de l'exportation du charbon.

Le traité de Versailles à la Chambre italienne

Rome, 29 août. — On ignore encore si M. Tittoni pourra se trouver à Rome pour l'ouverture de la Chambre.

Dans le cas contraire, et en attendant son arrivée, la Chambre s'occuperait d'autres problèmes; puis, aussitôt M. Tittoni arrivé, aborderait l'examen du traité de Versailles.

On dit que M. Orlando et M. Sonnino prendront part à la discussion.

Une nouvelle brigade américaine en Europe

Washington, 29 août. — Dans les milieux autorisés, on confirme qu'une nouvelle brigade de 5.000 hommes sera envoyée très prochainement en Europe; le contingent américain en Europe se trouvera ainsi presque doublé. Cet envoi de troupes est intervenu dans les conditions suivantes. Lorsque les alliés demandèrent aux Etats-Unis de procéder à l'occupation militaire de la Silésie, il fut observé que cette décision aurait pour résultat de réduire trop considérablement le corps expéditionnaire permanent du Rhin. C'est pour obvier à cet inconvénient que le gouvernement américain a accédé à la demande qui lui a été faite de considérer le corps de Silésie comme une force supplémentaire et distincte des troupes du Rhin.

Pour nos morts glorieux

Paris, 28 août. — Le service de l'état civil et l'office des sépultures au ministère de la guerre ont constamment utilisé les renseignements fournis par les familles et les œuvres privées pour orienter les recherches des disparus ou le repérage des sépultures. Il est vraisemblable qu'un grand nombre de personnes: médecins, aumôniers, brancardiers, etc., qui, par leurs fonctions, ont pu coopérer pendant la guerre aux inhumations de nos soldats tombés pour la patrie, possèdent encore des documents forts précieux: listes, croquis, carnets de route, etc., relatifs aux lieux d'inhumation. L'office des sépultures au ministère de la guerre leur serait reconnaissant de bien vouloir lui communiquer ces documents ou leurs extraits, car ils seraient certainement de nature à faciliter notablement la tâche des officiers chefs de secteur d'état civil chargés en particulier de l'identification des restes de nos glorieux soldats.

LA VIE CHÈRE

DE NOUVELLES MESURES EN PREPARATION

Paris, 29 août. — M. Noulens, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, prépare tout un ensemble de mesures nouvelles desquelles il attend les meilleurs résultats. Ces mesures, dont le détail reste encore secret, seront la conséquence des faits nouveaux que la pratique des prix normaux a permis de contrôler.

LES EPICIERS DETAILLANTS DU NORD CONTRE LES PRIX NORMAUX

Lille, 28 août. — Dans une réunion qu'ils ont tenue aujourd'hui, les épiciers détaillants de Lille, Roubaix et Tourcoing, ont protesté contre les mesures prises par le gouvernement au sujet de l'établissement des prix normaux qui, d'après eux, sont inefficaces puisqu'ils frappent les détaillants alors que ceux-ci ne font que vendre des produits qui leur ont été cédés trop cher.

L'Opinion de nos Lecteurs

IL FAUT QUE QUELQU'UN COMMENCE

nous écrit M. S. F.... Et ce correspondant, qui ne plaisante pas, évoque le souvenir de la Convention:

Lorsqu'on accuse un paysan de vendre ses produits à un taux exorbitant, il vous répond que lui aussi paie le triple ses vêtements, ses chaussures et ses frais divers. De leur côté, le tailleur, le chausseur, le marchand de n'importe quoi déboursent également plus du triple chez le boucher ou le marchand de vin, et ainsi de suite. Nous tournons dans un cercle terriblement vicieux, nous n'en sortirons pas. Il faut en sortir, cependant. Sans vouloir rechercher l'origine de ce lamentable état de choses, il faut bien admettre qu'il reste malgré tout des producteurs ou des marchands quelconques qui, en dépit des répercussions générales, réalisent encore des bénéfices exagérés, scandaleux. Ce sont ceux-là qu'il faut découvrir, et c'est l'affaire de nos gouvernants. Qu'on se livre à de minutieuses enquêtes et qu'on oblige ensuite ces aimables enrichis à baisser leurs prix, car il faut absolument que quelqu'un commence. Que si la persuasion ne suffit pas, il reste la force.

J'ai ouï dire qu'à une certaine époque un gouvernement qui s'appelait la Convention n'y allait pas par quatre chemins en pareil cas, et que les condamnations des affameurs du peuple à quinze jours de prison avec sursis étaient plutôt rares....

QUELQUES FAITS

De Mme L. C..., nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Je crois intéressant de vous signaler quelques faits dont j'ai été témoin le 24 août, au marché des Capucins:

Ce jour-là, je me suis rendue à sept heures au dit marché pour faire quelques achats. A ce moment, les poulets moyens se vendaient à la criée de 16 à 17 francs la paire et les gros 18 francs la paire. C'était l'heure où les revendeuses achetaient.

Pour me rendre bien compte, je suivis une marchande dont le banc de revente est à dix mètres de la criée. Là, j'ai vu moi-même cette marchande étiqueter ses poulets 15 francs pièce, quand elle venait de les acheter 8 fr.

Vous conviendrez que faire un bénéfice de 7 francs sur une volaille en la prenant à dix mètres de son banc, c'est scandaleux!

Mais ici la police intervient quelquefois et fait changer les prix; pas pour longtemps, d'ailleurs, car dès que les agents ont tourné les talons les intéressées changent leurs étiquettes.

A la criée aussi il se produit des bénéfices tout à fait exorbitants: j'ai dit qu'à sept heures les poulets se vendaient 16 francs les moyens et 18 francs les gros. Eh! bien, à neuf heures, lorsque le flot des ménagères est arrivé, ces mêmes poulets se vendaient 22 et 25 francs la paire!

Veuillez agréer, etc...

LES GRÈVES

LA GREVE DES DOCKERS DE MARSEILLE

Marseille, 28 août. — La situation est sans changement en ce qui concerne la grève des dockers. Le chômage est complet. Devant le refus des chefs d'équipes, bateliers et inscrits maritimes, d'embarquer les bagages, les Compagnies Fraissinet et Transatlantique viennent de faire afficher un avis informant les passagers qu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assurer l'embarquement des bagages, que les passagers pourront toutefois faire embarquer par le personnel de leur choix. Les charretiers, camionneurs et chargeurs annoncent qu'ils déclareront la grève ce soir et que le travail ne sera repris que lorsque les dockers auront obtenu satisfaction.

Marseille, 28 août. — La réunion de la commission paritaire qui a eu lieu à la préfecture pour régler le conflit entre les dockers et les entrepreneurs de manutention n'a pas donné de résultat. La discussion s'est engagée immédiatement et les délégués des dockers ont soutenu leur demande d'augmentation de salaire, soit 20 fr. par jour et huit heures de travail.

Les délégués des patrons ont maintenu leur proposition de 16 fr., qui est le tarif payé au Havre.

La discussion a également porté sur la question du minimum des journées de travail à assurer à tous les dockers sans exception; ce qui permettrait à chaque ouvrier de prétendre à un salaire un peu inférieur à 20 fr., puisque ce salaire lui serait garanti six jours par semaine. Mais là non plus, l'accord n'a pu se faire, et la réunion, commencée à trois heures, s'est terminée à cinq heures sans résultat.

AVANT LE DÉPART DU GÉNÉRAL PERSHING

AUX INVALIDES: REMISE DE DECORATIONS AUX OFFICIERS FRANÇAIS Photo BRANGER.

EN HONGRIE

LE MINISTÈRE KOLTCHAK est définitivement constitué

Bâle, 28 août. — On mande de Budapest que M. Friedrich a constitué son cabinet.

Voici la composition du nouveau ministère:

Président et ministre de l'intérieur: Stephan Friedrich.
Affaires étrangères: comte Emeric Osaky.
Agriculture: Julius Ruhinek.
Commerce: Franz Heinrich.
Finances: Hohann Gruen.
Guerre: général Franz Schnetzer.
Ravitaillement: Karl Ereky.
Cultes et instruction publique: Karl Huszar.
Justice: George Baloghy.
Ministère des minorités nationales: Jacob Blayer.
Salubrité publique: Andreas Ssillary.
Propagande: Stephan Haller.
Ministère des petits agriculteurs: Stephan Szabo.
Ministère des ouvriers industriels: Daniel Olah.
Secrétaire d'Etat à l'intérieur: Edmond Blaiczky.

L'Entente avait demandé catégoriquement la création d'un vrai gouvernement de coalition. Les représentants des divers parti politiques hongrois ont l'intention de s'adresser à l'Entente pour lui demander de désigner un gouverneur ou un Conseil d'Etat qui, en vertu de son pouvoir, nommera le nouveau cabinet. Mais le ministre-président Friedrich s'oppose énergiquement à cette solution. Il a affirmé qu'il était d'autant moins disposé à quitter la place que la majorité de la population se trouvait derrière lui, et il a même affirmé sa décision de mener une lutte à mort.

RUSSIE

Lenins offre la paix à la Roumanie

Berlin, via Bâle, 28 août. — Suivant les journaux, une délégation envoyée par Lénine est arrivée à Kischineff afin de soumettre à la Roumanie une offre de paix.

Il convient d'attendre une confirmation de source roumaine à cette nouvelle publiée par les journaux allemands pour la deuxième fois en quelques semaines.

La marche des Ukraniens sur Kieff

Bâle, 29 août. — Les troupes ukraniennes réunies, venant du Sud, ont atteint le Dniepr près de Kieff, en face de la ville. La station de chemin de fer de Bojorka, distante de quinze kilomètres, a été occupée.

L'avance de Denikine continue

Londres, 29 août. — Dans la direction de Kurik, le général Denikine continue son avance. Au cours des combats qui ont eu lieu dans le voisinage du chemin de fer Liski-Novo-Keopersk, le général Kamontow, chef du corps de cavalerie des volontaires, s'est frayé un chemin vers le Nord avec une partie des forces sous ses ordres et est entré à Tambov, dépôt principal du front rouge méridional.

Après avoir infligé une défaite aux troupes soviétistes à Makarova, les volontaires ont fait 13.000 prisonniers; ils ont désarmé et renvoyé dans leurs foyers 20.000 hommes n'ayant pas encore reçu d'entraînement militaire, mais que les bolcheviks avaient mobilisés.

Les bolcheviks marchent sur Bakou

Paris, 29 août. — Les nouvelles reçues d'Orient disent que les bolcheviks s'appliquent maintenant à séparer l'amiral Kolchak de Denikine, en occupant, si possible, les rives de la mer Caspienne, y compris Bakou. Ce mouvement, s'il réussissait, permettrait aux bolcheviks d'intriguer en Transcaucasie, que les Anglais viennent d'évacuer.

ALLEMAGNE

Une supplique des évêques en faveur du kaiser

Berlin, 29 août. — Les évêques allemands ont adressé au pape une requête le priant d'intervenir auprès des puissances de l'Entente pour que celles-ci renoncent à exiger l'extradition de l'empereur.

La Prusse ne fêtera plus Sedan

Berlin, via Bâle, 29 août. — Le ministre de l'intérieur de Prusse a décidé d'interdire que l'on pavoise dorénavant à l'occasion de l'anniversaire de Sedan. Selon lui, cette solennité n'a plus de raison d'être à l'époque actuelle où tout doit être consacré à l'avenir. L'esprit public ne doit pas être illusionné par les souvenirs guerriers.

POLOGNE

Les Polonais à Souvalki

Varsovie, 27 août. — Les troupes polonaises sont entrées à Souvalki, où la population leur a fait un accueil chaleureux.

MAROC

Un nouveau prétendant entame la lutte contre les Français

Marakech, 28 août. — Merrebi Rebo, du prétendant en remplacement d'El Hiba, récemment décédé, a entamé dans le Souss la lutte contre l'allié des Français Goundafi, pacha de Tizzit.

De violents combats ont eu lieu sans possibilité de prévoir encore l'orientation de cette campagne.

CHEZ LES SOCIALISTES

MM. Nectoux, député de la Seine, et Erlich quittent le parti

Paris, 29 août. — Deux démissions viennent de se produire au sein du parti socialiste unifié. L'une émane d'un député de la Seine, M. Nectoux, qui, soumis à une demande de contrôle, a préféré ne pas attendre la réunion du Congrès national pour se séparer du parti socialiste. Dans la lettre qu'il adresse à ce sujet à M. Frossard, secrétaire de la commission permanente, M. Nectoux expose qu'il ne peut admettre ni que la lutte des classes, au lieu d'être un moyen, devienne un but et soit souvent remplacée par la haine des classes, ni que les événements de Russie soient présentés au prolétariat français comme une heureuse application du socialisme.

« La lutte de classes, qui ne devait être qu'un moyen, est devenu un but et est souvent remplacée par la haine de classes, ce qui la fait ressembler beaucoup plus à de la jalousie plébéienne qu'à un principe social.

» Enfin, au cours de la guerre, beaucoup de mes camarades des sections ne croyaient pas à la victoire, d'autres ne la désiraient même pas, disant publiquement que la défaite de la France rendrait plus facile un essai de socialisation générale imposé au pays par la dictature du prolétariat.

» Ce sont-là des procédés trop contraires à l'idée démocratique pour que je puisse m'y rallier. J'ai lutté longtemps auprès des sections de ma circonscription; mais les événements de Russie présentés au prolétariat français comme une heureuse application du socialisme fanatisait si bien les travailleurs que tout raisonnement devenait impossible.

» Les divergences entre moi et les sections ont été si profondes que nous avons décidé d'un commun accord, il y a déjà trois mois, de cesser définitivement toutes relations. »

La seconde démission est celle de M. Jean Erlich, avocat, qui fut candidat socialiste unifié en 1914 dans le quatrième arrondissement de Paris, et qui revient du front avec la croix de guerre. Il ne peut accepter que le parti unifié se refuse à répudier le bolchevisme dont un séjour en Russie et sa connaissance de la langue russe lui ont permis de juger la politique de trahison envers les alliés, de capitulation devant les Allemands et de ruine pour le grand peuple qu'elle soumet au plus dur des esclavages:

« Jamais, déclare-t-il, je n'oublierai le spectacle d'officiers français et alliés arrêtés à Moscou et jetés en prison par les gardes rouges à la grande joie des agents et officiers boches, jamais inquiétés, et ce au moment même où, par suite de la défection de l'armée russe, une offensive formidable de l'armée allemande menaçait Paris.

» Jamais, non plus, je n'oublierai qu'au même moment les murs de Moscou ont été recouverts d'affiches signées de Trotsky où les alliés étaient traités de « canaille anglo-française ».

» Vous comprendrez peut-être dès lors ma stupéfaction douloureuse et indignée de voir, depuis mon retour en France, la presse socialiste unifiée traiter couramment les bolchevicks russes de « camarade et ami ». Ce que je sais aussi, c'est qu'en matière économique et sociale, le bolchevisme a abouti à une immense catastrophe, à la ruine générale. Certes, la bourgeoisie russe est ruinée, mais avec elle s'ombre également toute l'industrie nationale, au plus grand détriment du prolétariat russe. Par contre, pour le plus grand profit de l'industrie allemande, qui est en train de prendre sa place.

» Ce que je puis dire encore, c'est que toutes les fractions socialistes mencheviques, socialistes révolutionnaires et populistes ont condamné et flétri le bolchevisme comme le pire ennemi du socialisme et de la révolution russe. Ce que je sais enfin, c'est que les prétendues méthodes de la dictature bolchevique laissent loin derrière elles les pires horreurs de l'inquisition et du tsarisme. »

LE DÉNONCIATEUR DE MISS CAVELL EN CONSEIL DE GUERRE

Paris, 28 août. — Dès le début de cette quatrième audience, Mlle Thuliez est appelée à la barre. Mlle Louise Thuliez, professeur des sciences à Lille, décorée de la Légion d'honneur et de la croix de guerre, servait d'agent de liaison entre le prince de Croy au château de Bellignies et miss Cavell.

Le président: Quelle était l'opinion de miss Cavell sur Quien?

R.: Elle s'étonnait qu'il ne passât pas plus tôt en Hollande.

D.: Lorsque vous avez été arrêtée, les Allemands vous ont-ils parlé de Quien?

R.: Oui, Monsieur, une fois.

Et le témoin raconte le fait suivant: Au cours de l'instruction de son procès, bien avant l'arrestation de Quien, Mlle Thuliez était interrogée par le juge allemand au sujet du « grand officier français » (il s'agissait de Quien).

« — Il est passé en Hollande, dit Mlle Thuliez.

» — Non, il n'est pas passé, dit le juge, je l'ai vu l'autre jour dans le quartier de la Bourse, à Bruxelles.

» — Alors reprit Mlle Thuliez, pourquoi ne l'arrêtez-vous pas?

» — Son tour viendra, répondit évasivement le juge »

Le président. Nous entendrons Mme Bodard.

Me Darmon: Que pouvez-vous nous dire, Mademoiselle, sur la moralité de Quien?

Mlle Thuliez: Au point de vue moral et au point de vue discrétion, je me défiais de lui, mais il me répugnait d'accuser quelqu'un sans preuves.

M. Louis Lambert, commissaire de police à Saint-Quentin, vient donner des renseignements de moralité sur Quien. D'après lui, l'accusé est un menteur, un vantard et un escroc qui, à Saint-Quentin, pendant l'occupation, fréquentait des soldats allemands et des femmes de mauvaise vie.

Voici maintenant **Mme Ida Bodard,** l'amie de miss Cavell. Elle fait clairement entendre au conseil que, d'après elle, la police allemande a été aiguillée par Quien sur la piste de l'organisation de miss Cavell.

Quien: Je n'ai pas plus dénoncé Mme Bodard que d'autres personnes. S'il y a eu des dénonciations, elles émanent peut-être de filles de service d'origine suisse allemande qui se trouvaient chez miss Cavell.

Et l'accusé s'élève longuement contre le rôle que le témoin lui attribue. Il dit que Mme Bodard était affolée par la nouvelle de l'arrestation de son fils, et qu'elle ne savait plus ce qu'elle disait ni ce qu'elle faisait.

On arrive ensuite à la question du procès de Mme Bodard devant les Allemands.

Me Darmon: N'avez-vous pas fait aux Allemands des déclarations erronées?

Mme Bodard: Naturellement.

Le président: Et il faut l'en féliciter!

Me Darmon: Je veux dire des déclarations susceptibles de nuire à ses compatriotes? (Murmures.)

Avec indignation, **Mme Bodard** proteste contre cette allégation.

La défense demande que l'on appelle à la barre Mlle Thuliez. Celle-ci n'apporte rien de précis contre Mme Bodard. Elle tient d'ailleurs à déclarer que Mme Bodard a pu être de bonne foi.

On donne ensuite lecture de la déposition du prince Reginald De Croy, qui est actuellement en mission en Amérique. Cette déposition est semblable, sur la plupart des points, à celle qui a été faite à l'audience par la sœur du prince. On entend ensuite **M. Freyling,** chef de bureau au ministère de la guerre, à Bruxelles. M. Freyling était le chef d'une organisation analogue à celle de miss Cawell. Tout de suite M. Freyling affirme qu'il n'a jamais eu Quien dans son organisation. D'où sa stupeur lorsqu'il vit Quien parmi ses coaccusés devant le tribunal allemand. Le témoignage de Freyling est le premier qui soit très catégorique contre l'accusé:

« Mon impression, s'écrie M. Freyling, fut que c'était un dénonciateur! Le président allemand ne lui parlait pas comme à un accusé. Quien n'avait rien à faire dans le procès. Je ne l'avais jamais chargé de m'aider à faire passer des fugitifs. Le ministère public allemand a d'ailleurs renoncé à requérir contre lui. »

Mme Adam, négociante à Bruxelles, qui dépose ensuite, n'a pas le moindre doute sur le rôle joué par Quien. Lorsque le policier allemand Pinkoff se présenta chez Mme Adam pour l'arrêter, il lui dit: « Vous êtes bien Ninette? » Or, ce nom de Ninette avait été indiqué à Quien par Mme Adam pour permettre à celui-ci de se présenter chez Mlles Cauvin.

Le commissaire du gouvernement: Vous êtes bien sûre, madame, de n'avoir indiqué ce nom à personne?

Mme Adam: Je l'affirme, Monsieur, Ninette est le nom que mes parents me donnaient quand j'étais enfant.

M. Houtard, voyageur de commerce, résidant à Saint-Gilles, Bruxelles, a hospitalisé Quien fin juin 1915. Au bout de quelques jours, importuné par les demandes d'argent de son hôte, M. Houtard le pria d'aller vivre ailleurs. Lorsqu'il partit, Quien s'écria sur un ton de menace: « Puisqu'on me lâche si salement... c'est bon! »

Le 6 avril 1916, M. Houtard était arrêté, et le policier allemand qui vint perquisitionner chez lui dit tout de suite: « Vous avez ici un fusil Mauser. Inutile de nier: le grand Gaston nous l'a dit! » Et il alla tout droit retirer le fusil d'une cachette que M. Houtard avait eu l'imprudence de révéler à Quien.

Sans se départir de son calme, Quien continue à opposer ses dénégations à toutes les accusations apportées par les témoins.

L'Affaire Judet

UNE PERQUISITION A COURBEVOIE

Paris, 28 août. — Continuant les perquisitions relatives à l'affaire Judet, M. Faralicq, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu ce matin à Courbevoie, au domicile de M. Montrion, indiqué comme ayant reçu de M. Judet la garde de certains documents. En présence de M. Montrion, prévenu par télégramme et rentré de sa villégiature en Savoie, M. Faralicq a procédé à une perquisition au cours de laquelle il a saisi différents papiers qu'il a remis au 3e conseil de guerre.

DECLARATIONS DE M. MONTRION

Paris, 29 août. — Interviewé par un de nos confrères, M. Montrion, secrétaire de M. Judet, a déclaré:

« Je me rendais aussi chaque jour à bicyclette à Neuilly, où je prenais le courrier de M. Judet. Comme je savais que son bail finissait le 1er janvier 1919, je lui proposai de déménager les quelques caisses qui restaient pour ne pas avoir à payer le lo

A LA CHAMBRE

LA DISCUSSION DU TRAITÉ

Paris, 28 août. — La Chambre a poursuivi la discussion du traité de paix.

M. DE GAILHARD-BANCEL

Un droitier, **M. de Gailhard-Bancel** a lu un discours dans lequel il regrette que le traité de Versailles ait consacré l'unité allemande telle que Bismarck l'avait conçue.

M. de Gailhard-Bancel regrette aussi qu'on n'ait pas donné suite aux tentatives de l'empereur Charles, sympathique à la France pour amener une paix séparée avec l'Autriche. Mais il aurait fallu avoir un ambassadeur au Vatican. (Protestations à gauche.)

M. Jean Bon : Il aurait fallu y envoyer M. Judet. (Bruit.)

M. de Gailhard-Bancel : Nous n'avons rien à faire avec lui.

M. Jean Bon : Nous en reparlerons.

M. de Gailhard-Bancel : Nous aurions eu ainsi une paix victorieuse en 1917. Le président Wilson n'aurait pas eu alors une part prépondérante dans la Conférence. Nous aurions pu faire une paix vraiment française, et l'unité allemande n'aurait pas été maintenue. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. de Gailhard-Bancel conclut qu'une paix de vigilance ne doit pas être une paix de découragement. Malgré les lacunes de la Société des nations, dépourvue de bases religieuses, je conserve mon espérance, ma foi de patriote et de chrétien. Obéissons à la voix des morts qui ont gagné la guerre. (Applaudissements à droite.)

M. FREDERIC BRUNET

M. Frédéric Brunet (Seine), socialiste, estime que ce traité ne satisfait personne, et que cette nation, qui a eu le maximum de morts et de ruines, restera avec le maximum de charges.

M. F. Brunet n'hésite pas à déclarer que le gouvernement français est celui qui a montré le plus de modération, mais l'impérialisme se partage le monde. Vous aurez la gloire de ce traité, conclut-il. Nous vous en laissons la responsabilité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. PIERRE RAMEIL

M. Rameil regrette qu'on n'ait pas inscrit en tête du traité une récompense pour ceux qui ont gagné la guerre. Pour une somme de 800 millions, suivant une proposition déposée par M. Rameil, on aurait pu accorder une pension aux combattants, qui serait de 200 francs pas an. Il espère que la prochaine Chambre réparera cet oubli.

M. Rameil regrette qu'on n'ait pas mis en commun entre les alliés toutes les charges de guerre.

M. CORNUDET

Le **vicomte Cornudet** (Seine-et-Oise) voterait le traité qui rend à la France l'Alsace et la Lorraine. Il rappelle que si nous avions été vaincus, l'Allemagne nous aurait enlevé le Maroc. Il trouve obscures les clauses financières et regrette qu'on n'ait pas traité séparément avec chaque Etat allemand. En venant à la question de la rive gauche du Rhin, M. Cornudet s'étonne que le gouvernement soit revenu sur sa Note du 25 février, favorable à nos revendications. On s'est sans doute méfié de l'esprit militaire de la France. Pourtant ses pertes lui interdisent toute guerre de conquête. Or, la frontière du Rhin aurait protégé notre capitale.

M. Cornudet, après des considérations sur la Société des nations, s'inquiète de nos intérêts en Orient. Aurons-nous ou non le mandat sur la Syrie ? Qu'est-ce que le traité anglo-persan ? L'orateur compte que le gouvernement nous donnera des explications sur la Russie et se félicite de ce que le traité ne soit pas achevé. On pourra ainsi lui apporter des avenants. Comme l'a dit M. Ch. Benoist, il nous faudra gagner le traité à la sueur de notre front. (Applaudissements.)

Protection des femmes allaitant leurs enfants

Au début de la séance, on a adopté un projet de loi ouvrant un crédit de 32 millions 672,000 francs pour la protection des femmes allaitant leurs enfants. D'après ce projet, toute Française admise au bénéfice de la législation des femmes en couches et allaitant son enfant au sein, reçoit pendant les douze mois qui suivent l'accouchement une allocation supplémentaire de 15 francs entièrement à la charge de l'Etat. Cette allocation sera servie tant que les lois attributives de cherté de vie recevront leur effet.

M. Raoul Péret élu vice-président

Le président proclame les résultats du vote pour la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Abel, nommé gouverneur de l'Algérie. M. Raoul Péret obtient 334 voix et est élu. (Vifs applaudissements.)

Les Syndicats des P. T. T. décident la création de la Fédération postale

Paris, 28 août. — Les délégués des trois Syndicats nationaux qui réunit l'ensemble du personnel des P. T. T., agents, sous-agents et ouvriers, ont commencé ce matin les travaux constitutifs de la Fédération postale. A la demande de l'assemblée, M. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., a pris la parole. Il a dit avec quelle attention la C. G. T. suivra les travaux du Congrès de Poitiers. Il profite de sa présence aux côtés de toutes les catégories du personnel des postes pour préciser dans quelles conditions la commission administrative de la C. G. T. a prononcé l'admission du Syndicat national des agents.

C'est dans un but d'unité nécessaire dans le personnel de la poste autant que par sympathie pour les efforts syndicaux des militants de l'ancienne Association générale, et parce que ces efforts étaient orientés vers les principes qui sont ceux de l'ensemble du mouvement ouvrier que l'admission fut prononcée. Elle le fut à condition que six mois après cette affiliation nouvelle une Fédération postale viendrait à la C. G. T. prendre la place des trois organisations des postiers. C'est ce le Congrès de réaliser cette condition. Il le doit pour la C. G. T. et pour les postiers eux-mêmes pour aboutir à la prise de la part de gestion qui leur revient dans l'administration postale.

« C'est ainsi, dit-il, que votre effort s'harmonisera avec celui de l'ensemble du prolétariat organisé qui lutte pour les transformations nécessaires à l'intérêt général de la société tout entière, tant au point de vue national, qu'au point de vue international. »

Ce discours, salué d'applaudissements, a été suivi d'un vote immédiat, par lequel, à l'unanimité moins trois voix, la création de la Fédération postale est décidée.

Dans sa séance de l'après-midi, les congressistes ont adopté un ordre du jour par lequel ils affirment la solidarité internationale des travailleurs; ils réprouvent énergiquement toute entreprise guerrière et toute manœuvre plus ou moins déguisée destinées à les brimer dans leur œuvre d'émancipation. Ils protestent contre les conditions d'un traité de paix qui, loin de tenir compte des désirs des peuples, va à l'encontre des volontés clairement exprimées, créant ainsi pour l'avenir autant de causes de conflit. Convaincus de la faillite de la classe dirigeante ils s'engagent à participer à l'action confédérale pour l'adoption d'une amnistie générale et pour la réalisation progressive ou immédiate du programme syndical confédéral.

Puis le Congrès aborde la discussion de l'orientation de la Fédération postale. M. Combes soutient le rapport de la commission provisoire sur le projet adopté par le Congrès des sous-agents. L'orateur expose tous les dangers de la grève pour les postiers qui peuvent être révoqués, et il demande que, dans de telles circonstances, les Syndicats gardent l'autonomie et que la grève ne puisse être votée malgré l'opposition des Syndicats.

M. Pascal, de la Gironde, dit qu'il ne faut pas s'engager dans des aventures folles vu la situation créée par la guerre : la vague de paresse et les impôts à payer.

M. Duquesne, des sous-agents, s'élève contre la collaboration avec l'administration parce que ne donnant aucun résultat et risquant de corrompre les délégués ouvriers. M. Bordères, secrétaire général du Syndicat des sous-agents, se déclare fédéraliste convaincu; il s'élève contre l'autonomie des Syndicats qui rendrait l'Association de la Fédération postale impuissante. Si les agents peuvent faire abstraction de cette autonomie, la constitution de la Fédération est possible.

La démobilisation des engagés volontaires

Paris, 28 août. — Les dispositions relatives à la démobilisation des engagés volontaires pour la durée de la guerre ont donné lieu à des confusions d'interprétation. Il importe d'y mettre un terme. Les engagés volontaires pour la durée de la guerre se divisent en deux catégories :

1. Ceux qui ont accompli leurs obligations légales d'activité. Ils sont envoyés en position de congé illimité.

a) soit avec leur classe de démobilisation;

b) soit avec la classe à laquelle les rattachent les majorations prévues;

c) soit au plus tard lors de la promulgation de la loi portant fixation légale de la date de cessation des hostilités si leur classe n'avait pas été envoyée dans ses foyers antérieurement.

2. Ceux qui n'ont pas accompli leurs obligations légales d'activité. Ils doivent les accomplir avant d'être libérés, sauf s'ils appartiennent à une classe non encore appelée. Dans ce cas ils sont admis à bénéficier de l'option entre la continuation du service ou le renvoi jusqu'à appel normal de la classe d'âge prévu par la loi du 10 juillet 1917.

L'enquête sur la reddition de Maubeuge

Paris, 28 août. — Le conseil d'enquête sous la présidence du général Guillaumat, de retour de Maubeuge, a continué aujourd'hui l'audition des témoins. Ont été entendus : le général Winkel Mayer, commandant la réserve générale pendant le siège; le lieutenant-colonel Bruneau, commandant le 345e d'infanterie de réserve; le commandant Kotzuski, commandant la cavalerie; le commandant Robert, de l'artillerie; le capitaine Bousquet, adjoint au major de la garnison, le colonel Charlier.

Palmes académiques

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont promus officiers de l'instruction publique :

Amabrie, professeur à l'école pratique de commerce et d'industrie de Bordeaux.
Mlle Aransée, directrice adjointe de l'école normale de Bordeaux.
Bahans, professeur d'anglais au lycée de Bordeaux.
Barthe, professeur de mathématiques au collège de Libourne.
Béck, maître auxiliaire à l'école primaire supérieure de Bordeaux.
Mlle Bergeyre, directrice de l'école primaire supérieure de Bazas.
Cabibel, professeur de huitième au lycée de Bordeaux.
Mlle Cazadaban, surveillante génér. du lycée de jeunes filles de Bordeaux.
Costedoat, professeur au lycée de Bordeaux.
Delterme, professeur à l'école primaire supérieure de Bordeaux.
Dubreuil, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux.
Duffour professeur à l'Université de Bordeaux.
Dulout directeur d'école à Pessac.
Dupuy professeur au lycée de Bordeaux.
Fischer, professeur d'allemand au lycée de Bordeaux.
Guyot, agrégé près de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux.
Halphen, chargé de cours à Bordeaux.
Labat, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Mme Lacoste, née Girard, institutrice au lycée de jeunes filles de Bordeaux.
Ladonne, inspecteur primaire à Bazas.
Lafferre, sous-économe au lycée de Bordeaux.
Mlle Lafon, directrice d'école primaire publique à Saint-André-de-Cubzac.
Louis Loubières, répétiteur au lycée de Bordeaux.
Molinie, sous-économe du Lycée de Bordeaux.
Paquet, professeur de septième au lycée de Bordeaux.
Pery, agrégé près la Faculté mixte de l'Université de Bordeaux.
Peyre, professeur de troisième au lycée de Bordeaux.
Mme Pourverelle, née Cournet, maîtresse de travaux à l'aiguille au lycée de jeunes filles de Bordeaux.
Saisserin, instituteur primaire au Bouscat.
Simon, professeur de 3e au lycée de Bordeaux.
Sorre, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Tiburce, professeur d'anglais au collège de Libourne.
Vidal, professeur de seconde au lycée de Bordeaux.

OFFICIERS D'ACADEMIE

Sont nommés officiers d'Académie :

Mlle Aud, professeur d'anglais à l'école normale de Caudéran.
Mme Bernat, née Gauthier, institutrice à Bordeaux.
Mlle Berthet, institutrice à Portets (Gironde).
Bonnecase, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.
Bousquet, médecin des hôpitaux de Bordeaux.
Mlle Brunet, inspectrice primaire à Bordeaux.
Carrère, commis départemental à l'inspection académique de Bordeaux.
Chaligne, directeur d'école primaire à Saint-André-de-Cubzac.
Chapron, instituteur primaire à Cenon.
Constant, maître auxiliaire à l'école primaire supérieure de Bordeaux.
Dagut, instituteur primaire public à Bordeaux.
Mme Dancs, née Assomption, directrice d'école supérieure à Sainte-Foy-la-Grande.
Mlle Debat, professeur de sciences au lycée de jeunes filles de Bordeaux.
Dugand, professeur de dessin au lycée de Bordeaux.
Dupouy instituteur primaire à Saint-Christoly-de-Blaye.
Duvergy, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Gaillet, professeur à l'école supérieure de Talence.
Guinaudeau, professeur d'allemand au lycée de Bordeaux.
Lafforgue, directeur des services agricoles de la Gironde à Bordeaux.
Leuret, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Mme Morlau, directrice de l'école annexe de Caudéran.
Pages, professeur à l'école pratique de commerce et d'industrie de Bordeaux.
Picque, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Simon, professeur d'école normale à Saint-André-de-Cubzac.
Vaunac, directeur d'école primaire supérieure à Sainte-Foy-la-Grande.
Mlle Vayssière, institutrice au lycée de jeunes filles de Bordeaux.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Vincennes

JEUDI 28 AOUT

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX PHAETON (trot monté), 3,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Quasimodo* (Lintanf), à M. Olry-Roederer; 2e, *Qualifiée-II* (Guéroult), à M. F. Lallouet; 3e, *Quan-Ba* (E. Forcinal), à M. Latouche; 4e, *Quadrille* (H. Picard), à M. E. Urier. Durée : 1er, 3' 39" 4/5; 2e, 3' 45" 2/5; 3e, 3' 47" 1/5.

Quasimodo (Bémécourt et Kadidja) est entraîné par Déjean.

PRIX POLKA (trot attelé, mixte), 3,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Lieutenant* (Courtade), à M. Planchon; 2e, *Mutigny* (Simonard), à M. Thiéry de Cabanes; 3e, *Massena* (Cadichon), à M. E. Essartial.

Non placés : Niel (Bernard), Okahandja (Verzeele), Orsay (J. Poey), Plein-Air (M. Capelle). Durée : 1er, 4' 23" 2/5; 2e, 4' 23" 3/5; 3e, 4' 27" 4/5.

Lieutenant (Grand-Maître et Amaryllis) est entraîné par Courtade.

PRIX DE LAMBALLE (trot monté), 3,000 fr., 2,600 mètres. — 1er, *Oublié* (Dessause), à M. Aubergé; 2e, *Odessa* (Geroult), à M. F. Lallouet; 3e, *Ohé* (L. Dufour), à M. L. Dumontier.

Non placés : Orisa (E. Visa), Olivette (Leroy).

Durée : 1er, 4' 4" 2/5; 2e, 4' 14" 4/5; 3e, 4' 15" 1/5.

Oublié (Dancourt et Galbeuse) est entraîné par Dessause.

PRIX LIVADIE (trot attelé), 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Quintette* (C. Pentecôte), à M. C. Jeanne; 2e, *Quine* (Ducerf), à M. Ph. Savigny; 3e, *Quinte* (Thevrey), au haras de Faucouzy.

Durée : 1er, 3' 45" 4/5; 2e, 3' 51" 2/5; 3e, 3' 54".

Quintette (Hoche et Houlette) est entraînée par C. Pentecôte.

PRIX DE LA TOUR (trot attelé), 3,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Précieuse* (C. Pentecôte), à M. C. Jeanne; 2e, *Pomona* (A. Tamberl), à M. C. Rousseau; 3e, *Plaisanterie* (H. Amar), à M. G. Amar; 4e, *Petit-Père* (Cholsselet), à M. Pesche.

Durée : 1er, 3' 55" 2/5; 2e, 3' 58" 1/5; 3e, 4' 25" 2/5.

Précieuse (Uranus et Joyeuse) est entraînée par C. Pentecôte.

PRIX ALPHONSE GOST (trot monté), 5,000 francs, 2,500 mètres. — 1er, *Quarantaine* (Riaud) à M. Olry-Roederer; 2e, *Querella-II* (Guéroult), à M. F. Lallouet; 3e, *Qui-Sait ?* (Dessause), à M. Aubergé.

Durée : 1er, 3' 57" 3/5; 2e, 3' 58"; 3e, 4' 7".

Quarantaine (Kalmouk et Une-Divorcée) est entraînée par Déjean.

PRIX DE PONT-AUDEMER (trot attelé), 4,000 francs, 2,300 mètres. — 1er, *Leuvrigny* (Simonard), à M. Thiéry de Cabanes; 2e, *Normande* (J. Souroubille), à M. Souroubille; 3e, *Octeville* (Pentecôte), à M. C. Jeanne.

Durée : 1er, 3' 21" 4/5; 2e, 3' 24" 2/5; 3e, 3' 25".

Leuvrigny (Beaumanoir et Eglantine) est entraîné par Simonard.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Quasimodo	G	11 »	5 50
—	P	10 50	remb.
Qualifiée-II	P	11 50	remb.
Lieutenant	G	98 50	70 »
—	P	30 »	25 »
Mutigny	P	15 50	8 »
Oublié	G	20 50	12 50
—	P	12 50	6 50
Odessa	P	14 »	6 »
Quintette	G	24 50	12 »
Précieuse	G	16 50	9 »
—	P	10 50	5 50
Pomona	P	10 50	5 50
Quarantaine	G	12 50	6 50
Leuvrigny	G	15 50	9 »

Courses à Deauville

JEUDI 28 AOUT

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DES AVENUES (à réclamer), 2,500 fr., 1,200 mètres. — 1er, *Robert-II* (O'Neill), à M. J.-D. Cohn; 2e, *Chamade* (Rovella), à M. J. Doyen; 3e, *Militia* (J. Jennings), à M. J. Beraheim jeune; 4e, *Alcala* (Christian), à M. J.-D. Cohn.

Gagné d'une longueur; le troisième à une longueur et demie; le quatrième à une longueur.

Robert-II (Batailleur et Larragnaga) est entraîné par Denman.

PRIX DU PORT (à réclamer), 5,000 fr., 1,000 mètres. — 1er, *Reine-des-Crêmes* (Mac Gee), au baron Ed. de Rothschild; 2e, *Belles-Manières* (J. Jennings), à M. James Hennessy; 3e, *Vive-la-France* (Doumen), à M. H. Randon.

Non placés : Glorious (O'Neill), Prestance (Rovella), Publicité (Garner), Armantine (Cartwright), La-Moisandrie (E. Bouillon).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à trois quarts de longueur.

Reine-des-Crêmes (Saint-Just et Cream) est entraînée par Cl. Duval.

HANDICAP DE NORMANDIE, 10,000 francs, 2,400 mètres.

1. **Seed-el-Bark** (Sharpe), à M. R. Levyler.
2. **Louchebem** (J. Jennings), à M. James Hennessy.
3. **La-Billarderie** (Maiden), à M. James Hennessy.

Non placés : Simarra (O'Neill), Bus (Bellhouse), Héligoland (Mac Gee), Saint-Ymas (Garner), Couronne-Australe (Newling), Hors-Texte (Lamour).

Gagné de cinq longueurs; le troisième à deux longueurs.

Seed-el-Bark (Prestige et Peloria) est entraîné par Michel Pantall.

PRIX DE LORRAINE (steeple-chase militaire interallié), 5,000 fr., 3,800 mètres. — 1er, *Ma-Love* (M. de Fournas), à M. Barès; 2e, *Valet-de-Pique* (M. Poirier), à M. Lafontaine; 3e, *Chardin* (M. Ernest de Talencé de S.); 4e, *Moon* (M. Artola), à M. Prevost.

Non placés : Montagan (M. d'Elva), Coucou-III (M. d'Aumery), arrêté; Le-Minotier (M. Nourissat), Bibendum (M. Marc), et Punch (M. Vicart), tombés.

Gagné de loin; le troisième loin; le quatrième, loin.

Ma-Love (Saint-Damien et Ma-Lady-Lu) est entraînée par son propriétaire.

PRIX DE VIRE (haies, handicap), 4,000 francs, 2,800 mètres. — 1er, *Héliogabalus* (W. Escott), à M. J.-D. Cohn; 2e, *Gloverville* (Thibault), à M. H.-G. Lazard; 3e, *La-Novio* (Lafabrie), à M. L. Kahn.

Non placé : Glatic (Bertal), dérobé.

Gagné d'une encolure; le troisième loin.

Héliogabalus (Sumbridge et Lady-of-Pedigr.) est entraîné par Denman

Rapports officiels du pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelous 5 fr.
Ecurie J.-D. Cohn	G	13 »	9 »
Robert II	P	14 »	7 »
Chamade	P	15 »	6 50
Ecurie J.-D. Cohn	G	31 50	13 »
Folliosus	P	27 »	12 »
Usage	P	72 »	23 50
Ecurie Ed. de Rothschild	G	79 »	29 »
Reine-des-Crêmes	P	23 50	18 »
Belles-Manières	P	14 50	8 50
Vive-la-France	P	16 50	9 50
Seed-el-Bark	G	65 »	27 »
—	P	24 50	11 »
Louchebem	P	16 50	8 50
La-Billarderie	P	19 50	10 »
Ma-Love	G	18 »	10 50
—	P	16 »	8 50
Valet-de-Pique	P	15 »	8 »
Moon	P	36 »	18 50
Héliogabalus	G	21 »	9 »
—	P	11 »	5 50
Gloverville	P	11 50	6 »

YACHTING

Les régates d'Arcachon

Arcachon, 28 août. — Régates internationales (bonne brise de vent ouest). Voici les résultats :

Huit mètres : 1. « Furlana », à M. Grassin; 2. « Lethé », à M. Marcel Gounouilhou; 3. « Gallia-III », à M. Bernège.

« Gallia-IV » abandonne par suite d'avarie.

Six mètres : 1. « Flim », à M. H. Loult; 2. « Mac-Miche », à M. Allard; 3. « Douca », à M. E. Guiraut; 4. « Jonquil », à M. F. Lesca; 5. « Rose-de-Noël », à M. A. Weil; 6. « Sioma », à M. A. de Luze.

« Titavé-III », à M. G. Damoy, abandonne.

Six mètres 50 : 1. « Madette », à M. Aguilar; 2. « Primevère », à M. Castéja.

« Mistoufle », à M. Marly, abandonne.

RALLYE PAPER

RALLYE-PAPER D'ARCACHON

Le vendredi 5 septembre aura lieu, à Arcachon, un rallye-paper organisé par quelques sportsmen de la ville.

Cette épreuve sera dotée de cinq prix, constitués par des objets d'art.

Les chevaux de toutes catégories pourront y prendre part, montés par des amazones et des gentlemen. Le parcours sera de 6 kilomètres environ.

Les engagements pour cette épreuve devront être envoyés à M. G. Petit, hôtel du Moulleau, le Moulleau, près Arcachon.

La liste des engagements sera close le mardi 2 septembre, à 14 heures.

Le prix d'entrée est fixé à 10 fr.

ATHLETISME

FESTIVAL DE GYMNASTIQUE ET CHALLENGE DE COURSES A PIED

Dimanche, à 15 heures, au vélodrome du Parc, grand festival de gymnastique et challenge de courses à pied. Deux cents gymnastes prendront part à ce festival.

NATATION

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GRAND FOND

La traversée de Bordeaux à la nage

Cette épreuve nationale se disputera dimanche sur le parcours de Lormont au boulevard Jean-Jacques-Bosc (9 kil. 500).

A la veille de cette grande épreuve, nous croyons utile de rappeler les principaux détails de l'organisation. Le règlement sera le même que dans toutes les traversées; les convoyeurs ne devront jamais dépasser leur nageur. Les concurrents ne devront se reposer sur aucune embarcation ou corps-mort, sous peine de disqualification immédiate. Du reste, chaque yole de convoyage sera accompagnée obligatoirement d'un commissaire officiel, qui sera désigné au moment de la signature des inscrits. Rendez-vous est donné à 8 heures précises à Lormont.

Les officiels : président d'honneur, M. Gimeaux; juges-arbitres à l'arrivée, MM. Degraine, président de la commission de natation; MM. Rauly et Magloire, de la commission de natation de la C. A.; starter, M. Reix; chronométreur, M. Servan; délégué, M. Savignac; délégué auprès de la presse, M. Plane; contrôleur, M. Mora.

Lire tous les détails dans « Sports ».

1re Edition

BORDEAUX

Il y a un an

29 AOUT 1918

Une bataille géante est engagée. Nous avons repris Noyon et les Britanniques Bapaume. Les troupes belges occupent les positions ennemies au nord et au sud du chemin de fer de Langemark.

L'Allemagne prétend imposer un sauf-conduit aux bateaux neutres.

Conflit entre le Nicaragua et le Honduras, relatif à la délimitation des frontières des deux pays.

Obsèques du colonel Jauréguiberry

Les obsèques du colonel Jauréguiberry, commandant du 58e régiment d'artillerie, ont été célébrées dans la matinée de jeudi, au milieu d'une nombreuse assistance, qui avait tenu à venir manifester sa sympathie à la famille du défunt.

La réunion eut lieu à la maison mortuaire, 19, rue de Brezets, vers dix heures moins un quart. Dans l'assistance, nous remarquons M. le général Bordeaux, commandant les 3e et 4e subdivisions; M. le commandant Orieux, major de la garnison; M. le capitaine Cartau, adjudant-major de la place; de nombreux officiers de la garnison, ainsi que des habitants du quartier Nansouty, où le colonel Jauréguiberry comptait beaucoup d'amitiés et jouissait de la considération générale.

Sur le corbillard, plusieurs couronnes avaient été déposées.

La levée du corps fut faite à dix heures. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le colonel Ruef, du 7e colonial; le lieutenant-colonel Philipot, également du 7e colonial; le lieutenant-colonel Faurès, du 144e régiment d'infanterie; le lieutenant-colonel Fulchic, du 18e train des équipages; le médecin principal Bouccaru, le sous-intendant Lasseron, le vétérinaire principal Bernard.

Derrière le cercueil, des soldats portent l'étendard du 58e régiment d'artillerie, et, sur un coussin, les nombreuses décorations du colonel. Après le père et les membres de la famille du défunt viennent un piquet à cheval et un piquet à pied du 58e; puis des délégations de toutes les troupes de la garnison.

C'est à l'église Saint-Nicolas qu'eut lieu la cérémonie religieuse.

A la sortie, le corps fut déposé sur le seuil de l'église. M. le général Bordeaux prit alors la parole au nom de M. le général Hallouin, et retraça la glorieuse carrière du colonel Jauréguiberry.

M. le lieutenant-colonel Chardon, commandant le 58e d'artillerie, se fit l'interprète des regrets causés dans le régiment par la mort d'un chef qui avait su se concilier l'estime de tous ses hommes.

Enfin, M. Rousse, président du comité d'action du quartier Nansouty, exprima avec émotion les sentiments de gratitude et d'admiration que ses amis avaient pour le défunt.

Le corps du colonel Jauregiberry fut alors conduit à la gare Saint-Jean, d'où il sera transporté à Toulouse.

Pendant le parcours, des marches funèbres furent jouées par les trompettes et les clairons du 58e d'artillerie.

PRIOR

« Roy des Mousseux »
« Mousseux des Roys »
Adr. Priori-Nantes

Certificat de capacité professionnelle

A la suite des examens qui ont eu lieu, cette année, pour l'obtention du certificat de capacité professionnelle, ont été déclarés admis les jeunes gens et jeunes filles dont les noms suivent :

Menuisiers, M. Fernand Ferrer.
Ebénistes, M. René Laveau.
Sculpteurs sur bois, M. Edmond Rigaud.
Tourneurs sur métaux, M. Jean Buchet.
Dessinateurs, M. Ferdinand Saint-Méliton.
Repasseuses, Mlle Germaine Luceau.
Sténo-dactylographes : Mlle Pétreau, Courrèges, Lanusse, Perdigue, Alvarez, Gobert, Laroque, Lavergne, Purgues, Bonygues, Maurèze, Maisonnade, Cassaing, Audebrand, Deguilhem, Peychez, M. Peyrigue.

Temps et **Argent** sont économisés par l'emploi des rasoirs de sûreté « **le Taillefer** », qui se trouvent dans toutes les bonnes maisons.

Ravitaillement civil

Samedi 30 août la municipalité fera vendre des oignons, des carottes, du beurre frais, des pommes de terre et des fromages dans marché après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché St-Martial, marché de la place Amédée-Larrieu et à l'école de la place Montaut (La Bastide), entrée rue de l'Ecole :

Oignons, 0 fr. 50 le kilo; beurre frais, 1 fr. 30 le quart; carottes, 0 fr. 50 le kilo; pommes de terre, 0 fr. 50 le kilo.

Fromage de Gruyère, dit d'Ementhal, 1 fr. 50 le quart; fromage dit du Cantal, 1 fr. le quart.

La Vente du VEAU et MOUTON
Samedi, Boucherie RAOUL Le 1/2 kilo
CARBONNADE, FILET, CULOTTE, COTELETTES au choix 3f50
GIGOTS, COTES au choix 3f50
POITRINE VEAU, RAGOUT 2f50
EPAULES MOUTON, PARISIENNES 2f50
BŒUF, VEAU et MOUTON
Rien que des Viandes françaises.

CONTRE LA VIE CHÈRE
ÉTABLISSEMENTS THÉNOT
49, rue Sainte-Catherine.
18, r. Ravez — 12, pl. Marché-Gr.-Hommes. 50, cours Portal. — 229, cours de la Marne.
SAMEDI 30 AOUT
BŒUF FRANÇAIS
Cou et Poitrine ..... Le 1/2 k. 1f95
Entrecôtes ..... — 3f50
VEAU
Carbonnade ..... Le 1/2 kilo 3f75
Filet et Quasi ..... — 3f50
Côtes ..... — 3f25
Tendrons ..... — 3f »
Ragout ..... — 2f50

BOUCHERIE DE TOULOUSE
Georges RAPIN Fils Jeune
182, rue Fondaudège. — Téléph. 42.67
SAMEDI et DIMANCHE Le 1/2 kilo
MOUTON français: GIGOT, COTES fines, 1/2 fines, Longes, COTES CHARNUES, PARISIENNES, EPAULE 3f45
VEAU extra: CARBONNADE, FILET, COTES FINES, CULOTTE, TENDRONS 2f75
TENTE complète, état neuf, à vendre.

Grave imprudence

En maniant un revolver, M. Hector Fernot, demeurant rue Barreyre, a blessé involontairement un de ses amis, M. Calvé, qui était venu passer sa permission chez lui. Blessé à la tête, celui-ci a été transporté à l'hôpital Saint-André. Son état est grave.

Les vols quotidiens

Une somme de 400 francs a été volée jeudi dans la chambre de M. Jean Frère, charpentier, 48, rue Lafontaine.

— Des inconnus ont volé dans la cour de l'immeuble qu'habite M. Claverie, 99, avenue Thiers, un chien lui appartenant, dont la valeur est estimée à 400 francs.

Domestique indélicate

M. Louis Lamaure, architecte, cours de la Marne, a déposé une plainte contre une domestique, Marguerite T..., qui lui aurait volé une somme de 200 fr., une paire de boucles d'oreille d'une valeur de 1,500 fr., et une bague de 400 francs.

Ce vol aurait été commis mercredi, dans la maison de campagne dont M. Lamaure est propriétaire, à Saint-Médard-d'Eyrans.

Deux accidents aux docks Sursol

UN MORT; DEUX BLESSES

Vendredi matin, les docks Sursol ont été le théâtre de deux très graves accidents, dont un mortel.

Vers sept heures, un Espagnol, Joseph Perez, âgé de trente-trois ans, demeurant 39, rue Androne, travaillait sur le vapeur charbonnier « Malatar », amarré en face des docks Sursol. Il poussait une benne pleine de charbon qu'il déchargeait sur une gabarre. La chaîne étant venue à se rompre, la benne lui tomba sur le sommet de la tête d'une hauteur de plusieurs mètres.

L'Espagnol, qui avait perdu connaissance, fut placé dans une voiture ambulance. Mais, dans le trajet des quais à l'hôpital, il a succombé à ses blessures.

A peu près vers la même heure, quatre manœuvres espagnols étaient en train de « casser la croûte » sur le terre-plein des docks.

Tout à coup une pile de « feuillards » ou plaques en tôle placée derrière eux se déséquilibra. Deux des Espagnols furent grièvement blessés par la chute de ces plaques. Ce sont les nommés Mauricio Gonzalès, âgé de vingt-sept ans, demeurant à Cenon, et Cresentio Gonzalès, vingt-neuf ans, domicilié 37, rue Périer, cousins germains.

Les deux blessés ont été transportés d'urgence à l'hôpital Saint-André.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, leurs blessures, consistant en fractures du crâne, sont très graves. L'état de Mauricio Gonzalès est particulièrement alarmant.

Dès la nouvelle de ces deux accidents, M. Canet, commissaire de police du onzième arrondissement, remplaçant M. Barrère, occupé aux exhumations, s'était rendu sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et ouvrir une enquête sur la responsabilité de ce double accident.

CHRONIQUE DU PALAIS

A L'INSTRUCTION

Un drame du revolver

A Sadirac, un réforme de guerre voulant tirer sur sa femme a blessé mortellement une de ses voisines

Le parquet de Bordeaux vient d'être saisi d'une affaire criminelle qui a eu pour théâtre la commune de Sadirac, près de Créon.

Dans la soirée de dimanche, un homme âgé d'une trentaine d'années, cultivateur dans cette commune, avait eu une violente discussion avec sa femme. Cet homme, qui a très brillamment accompli son devoir aux armées, est un réformé de la guerre : il a été blessé grièvement, et sa vue est très gravement compromise, en tout cas, considérablement affaiblie pour le moment.

A la suite de la discussion, ce cultivateur s'arma d'un revolver et poursuivit ou esseya de poursuivre sa femme, vers laquelle il tira au hasard, puisqu'il n'y voit presque plus, deux coups de son arme.

Les projectiles atteignirent non point sa femme, mais une voisine, Mme Molina, qui était accourue au bruit de la querelle.

Des voisins relevèrent la blessée qui, sur la demande de sa famille, fut transportée à l'hôpital Saint-André de Bordeaux. Là, un médecin jugea que l'opération de la laparotomie s'imposait. Cette opération fut effectuée sans retard : malheureusement, Mme Molina ne survécut pas à sa blessure : la pauvre femme mourut mercredi.

Dès qu'il eut été averti du décès, M. Lebé, substitut du procureur de la République, demanda des renseignements au juge de paix et à la gendarmerie de Créon. En même temps, il requérait l'ouverture d'une information et mettait l'affaire à l'instruction au cabinet de M. le juge Rochoux.

Jeudi après-midi, ce magistrat a chargé M. le docteur Lande, médecin légiste, de se rendre à la Morgue, où le corps de Mme Molina avait été transporté conformément aux instructions du parquet, et d'effectuer l'autopsie.

En ce qui concerne l'auteur du drame, il est appelé à comparaître devant M. le juge Rochoux, qui est déjà en possession du premier procès-verbal d'enquête dressé par le juge de paix de Créon.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot « Afrique » est parti de Matadi le 19 août, en route pour Dakar et Bordeaux.

— Le vapeur « Amiarl-Duperré », venant de Bordeaux et Dakar, a touché Konakry le 18 août, en route pour Matadi et escales.

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Samara », venant de Bordeaux et Lisbonne, est parti de Lisbonne le 22 août, en route pour Dakar, le Brésil, l'Uruguay et la Plata.

Le " Camlake " définitivement perdu

Casablanca, 25 août. — Après différentes tentatives de renflouement du vapeur anglais « Camlake », échoué par huit mètres de fond (à marée haute) sur l'épi d'Azemour, un dernier essai entrepris le 25 courant a été couronné de succès.

Le « Camlake » flotta pendant plusieurs heures; mais, pris en remorque pour être amené à Mazagan, le navire, à mi-chemin, coulait à pic par 14 mètres de fond.

On se suppose qu'une voie d'eau s'est produite au cours de l'opération de renflouement, déterminant la perte du bateau.

On ne signale aucun accident de personne. Tout espoir de relever l'épave est abandonné.

Le « Camlake » était un navire de 3,230 tonnes; ses dimensions étaient les suivantes : longueur, 100 m. 58; largeur, 13 m.